

Compte-rendu Audience Intersyndicale ASH du 7 juillet 2011

En audience, nous avons abordé les points développés dans le document de synthèse élaboré après la réunion intersyndicale du 9 juin. Nous avons demandé de poursuivre la réflexion dans le cadre d'un groupe de travail ASH. L'IA a renvoyé cette demande à la CAPD de rentrée. Nous lui demandons également un état des lieux chiffré et exhaustif de la scolarisation spécialisée dans le département.

L'IA a reconnu le sérieux et la somme de travail que représente le document que nous lui avons transmis avant l'audience. Il se penchera plus attentivement sur son contenu dès que possible. Nous avons pointé la difficulté d'envisager un travail suivi avec les collègues concernés dans la mesure où aucun IEN ASH n'a été nommé dans le département cette année et qu'il y a de fortes chances qu'il en soit de même à la rentrée. L'IA en convient tout en remerciant Serge Lavie pour le travail qu'il a accompli en tant que faisant fonction. Il souhaite que cette organisation soit reconduite l'an prochain pour le cas où le poste serait vacant à l'issue de la CAPN du 25 août. Serge Lavie donne un accord de principe. L'IA précise qu'il a tenu des points réguliers tout au long de l'année avec l'IEN et le coordonnateur ASH, William Douat.

Nous abordons les points suivants dans l'ordre du document.

► LES REFERENTS DE SCOLARITE ou Enseignants Référents

Leur surcharge de travail ne cesse d'augmenter alors que le nombre de postes est constant. La répartition des charges est inégale selon les secteurs : le nombre des dossiers varie du simple au double (de 140 en secteur rural à 270 en secteur urbain). Une évaluation quantitative et qualitative est nécessaire pour mieux équilibrer les tâches.

Où mettre le curseur du nombre de dossiers optimum par référent : 150? Analyser aussi sur le secteur rural le besoin en temps pour les déplacements très importants sur une année : par exemple sur Lannemezan, moins de dossiers mais "chronovores" et "spatiovores". Certains souhaiteraient une redistribution par secteur, ce qui est prévu dans les textes, plutôt que par circonscription d'IEN, ce qui convient mieux à l'IA et aux IEN.

L'IA précise qu'il est de la responsabilité de l'IEN ASH d'animer le groupe des Enseignants Référents, et que cela a conduit à élaborer une fiche de poste et une lettre de mission pour ces personnels. Concernant la répartition, il indique que le curseur est susceptible de bouger en fonction des moyens dont il dispose. A ce jour, il ne peut pas créer de poste, et doit se contenter des 6,5 existant. Au niveau académique la moyenne des dossiers suivis par un ER est de 150. Il convient que la tâche set lourde pour ceux qui en ont jusqu'à 280 ... Il n'est pas opposé à un rééquilibrage par secteur, à la condition expresse que les IEN de circo en soient d'accord. Il ne le fera pas sans eux. L'IEN ASH coordonnera cette réflexion.

▣ Cartographie d'implantation des CLIS.

L'IA ne voit pas d'inconvénient à en débattre. Il considère que l'implantation doit cependant se faire au plus près des élèves concernés. Nous faisons valoir que la taille de l'école qui accueille une CLIS est un élément important à prendre en compte, et qu'ajouter de la difficulté à la difficulté peut poser problème, notamment pour l'inclusion de ces élèves.

▣ Un besoin de coordination plus fréquent avec les référents Education Nationale de la

MDPH est ressenti nécessaire par tous. Ces 2 collègues occupent beaucoup de temps à des missions administratives propres à la MDPH au détriment parfois de leurs missions initiales qui restent à éclaircir.

Les missions du coordonnateur ASH sont aussi à préciser.

- Les référents de scolarité de terrain souhaiteraient participer à tour de rôle aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH, pratique existante dans d'autres départements.
- Les interventions des ER sont-elles partout justifiées dans les établissements privés ? Cela prend du temps. Or, le privé a aussi ses personnels spécialisés. Et un texte officiel précise que le privé doit trouver ses propres moyens pour appliquer la loi de 2005 sur le handicap.

L'IA demande à l'IEN ASH de prendre en compte ces demandes et il va vérifier dans les textes réglementaires ce qui est prévu en la matière (le privé peut-il se doter des moyens nécessaires à son fonctionnement : ER, RASED ?) de façon à lever toute ambiguïté.

- Les collègues qui programment de plus en plus d'équipes éducatives pour des enfants qui ne sont pas dans le champ du handicap dénoncent la disparition de l'aide que représentaient les secrétaires de CCPE : les Enseignants Référents n'ont plus cette mission.

L'IA envisage de proposer aux IEN qu'une information ASH soit faite auprès de tous les directeurs à la rentrée ou dans le cadre des anim péda. Nous précisons qu'il est aussi important d'associer les collègues qui accueillent des élèves en difficulté, sur la base du volontariat, mais dans le cadre institutionnel, c'est-à-dire pendant le temps de service.

► ETABLISSEMENTS : ITEP, IME, IMPRO

La question préoccupante est celle de la nouvelle application des textes qui remplacent :

1. les classes par un calcul de DGH (dotation globale horaire), comme pour les postes du 2 degré, avec le danger de la globalisation pour le calcul du nombre de postes d'enseignants
2. la direction d'école par la coordination d'école avec le danger des suppressions des droits liés à la direction spécialisée de 3 classes et plus : décharge statutaire du directeur, indemnité de direction, avancement d'échelon hors contingent. Par ailleurs les textes sur les missions des coordonnateurs qui sont un copié/collé des textes sur les missions des directeurs, ne précisent pas comment les chefs d'établissements ASH vont désigner leurs coordonnateurs. Avec la mise en place des UE (Unités d'Enseignement) : crainte de voir disparaître l'école publique des établissements médico-sociaux

- Au niveau de l'Education Nationale,

- Quelle est l'instance qui va désigner à titre définitif ces coordonnateurs, sur la proposition du chef d'établissement?

- Les nominations peuvent-elles changer au changement des chefs d'établissement?

- Quelle continuité sur ces postes ?

- Un directeur d'établissement refuse de signer la nouvelle convention pour ces raisons, attaché à la présence d'une école et aussi à la nomination d'un directeur. La présence de

l'école est souvent un argument fort pour faire adhérer les parents au projet de soin de leur enfant.

A noter aussi que ce changement ne peut se faire que par la suppression des écoles ASH qui ont toutes un numéro comme toutes les écoles du département.

Questions embarrassantes qui laissent tout le monde dans le flou et font perdurer une instabilité dans ce secteur déjà très fragile.

Il serait important de savoir combien de directeurs hésitent à signer ces nouvelles conventions et pour quelles raisons. Nous le faire savoir.

- La liste d'aptitude à la direction d'école spécialisée à 3 classes et plus n'existe plus depuis avril 2010 et l'éducation nationale ne peut plus nommer à TD des adjoints ASH sans L.A avec aucune consigne pour la gestion des personnels en période de transition.

En fin de compte, un chef d'ITEP, d'IME, etc... pourrait désigner le collègue de son choix, même sans CAPA-SH.

- La question des heures de synthèses et de coordination est aussi récurrente sur plusieurs établissements : certains ont 1 heure, d'autres 2, d'autres plus aucune.

L'IA les paiera quand il en aura les moyens ...

- Les établissements qui pratiquent la scolarité partagée de façon importante sont inquiets du décalage visible entre l'offre de scolarité interne et l'offre extérieure supérieure, en volume horaire, de 30 à 40 % .

- Les récentes enquêtes du MEN demandent ces chiffres à l'horaire près pour les analyser annuellement et nationalement. Noter qu'une scolarité partagée s'obtient après des années de préparation en amont et une vision des effectifs à un instant T ne donne pas les renseignements sur la réalité du fonctionnement et sur les besoins en postes d'enseignants.

- Pour augmenter le temps de la scolarisation en interne jugée insuffisante par les collègues, il leur est parfois enjoint de mixer des publics aux besoins très différents au risque de ne pas répondre correctement à chaque élève.

L'IA répond globalement à toutes ces questions qu'il n'a pas étudiées en détail.

A son avis les postes en établissement ne sont pas en danger. L'année scolaire à venir devrait voir la signature de toutes les conventions. Il est prêt à faire preuve de souplesse pour arriver à un accord, quitte à exclure la question de la direction de la convention. C'est William Douat qui est chargé du suivi de ce dossier sur le volet pédagogique. L'IA considère que cette entrée est intéressante car consensuelle.

Sur la nomination du coordonnateur, elle se fera en concertation entre le directeur de l'établissement et l'IA. Nous n'en saurons pas plus ...

Concernant la question de la scolarité partagée, l'IA n'y voit pas d'inconvénient tant qu'elle ne met pas en péril "l'enseignement ordinaire". Il ajoute que les notifications qui vont dans ce sens doivent tenir compte de l'organisation pédagogique de l'école qui accueille.

► ULIS et CLIS

L'IA considère qu'à la rentrée il devrait y avoir 11 ou 12 élèves par CLIS. Nous lui répondons

que c'est déjà lourd.

Il envisage d'implanter une ULIS supplémentaire à la rentrée 2012, car les besoins sont là. Il cherche le lieu.

■ Problème majeur souligné par tous les collègues : décalage entre le calendrier MDPH et le calendrier scolaire

- méconnaissance du contenu du PPS et des structures de l'ASH.
- les documents venant de la MDPH ne retranscrivent pas les besoins des élèves en termes de scolarité. PPS pas opérationnel
 - pas de retour MDPH vers établissements et écoles. Les parents informés ne préviennent pas les équipes qui ont travaillé en amont
 - la transformation des UPI en ULIS et ULIS PRO ajoute de la confusion pour les orientations.
- nécessité d'un temps d'observation et d'évaluation à la rentrée
- difficultés pour inclusion et prise en charge tardive.
- pas de prévision stable sur la continuité du cursus : manque d'anticipation pour la sortie du collège vers le lycée
- quasi absence d'offre de formation dans les lycées professionnels publics donc orientation vers privé avec coût financier pour les familles de l'ordre de 500€.
- manque de balisage des parcours professionnels possibles.
- pas ou peu de retours vers la scolarisation ordinaire collège
- orientation parfois par défaut : soit manque d'offre ou rejet des familles.
- manque de place en 3ème DP6 et problème de l'adaptation de ces classes aux élèves relevant du handicap.
- difficultés pour accepter et organiser l'inclusion dans certaines classes :
 - manque de formation des collègues « ordinaires » aux dispositifs existant
 - méconnaissance des ULIS : problèmes pour les emplois du temps des élèves
- enseignants spécialisés pas toujours invités aux conseils de classe et dossier des élèves ULIS non examinés.
- effectifs ≥ 12 élèves en moyenne mettent en difficulté la mise en place des projets

L'IA est très content d'avoir mis en place un dispositif Public/Privé pour assurer la formation professionnelle des jeunes sortant des ULIS collèges. Il propose un conventionnement pour mettre en réseau tous les LEP de Tarbes afin qu'ils accueillent en stage tous les élèves qu'ils viennent du secteur privé ou du secteur public. Il enverra une circulaire à la rentrée pour préciser ce fonctionnement. Nous lui manifestons nos objections par rapport à ce partenariat qui risque de profiter essentiellement au secteur privé.

Nous lui demandons d'envisager que des places soient réservées pour les élèves sortant d'ULIS dans les formations de CAP comme c'est le cas en SEGPA. **Il va étudier la faisabilité.**

Concernant la formation et l'information des personnels sur les structures et procédures ASH, l'IA convient qu'il y a un décalage important entre 1er et 2nd degrés. Il précise que l'investissement des équipes de direction du secondaire peut être difficile à obtenir, mais il souhaite que la politique ASH soit impulsée par les chefs d'établissement. Il ne souhaite pas que les inclusions deviennent un objet de marchandage pour la carte scolaire.

Le projet d'ULIS doit être présenté en Conseil d'Administration, dont il n'est pas membre, pour validation. Le chef d'établissement est responsable du projet pédagogique, et le projet d'ULIS doit en faire partie intégrante.

L'IA prévoit qu'à terme il y ait 10 ULIS pour 20 collèges dans le département, il lui en manque 5.

Serge Lavie indique qu'un cadre académique est en préparation pour l'élaboration de ces projets.

L'IA estime que les médecins ne doivent pas influencer sur le volet scolaire des PPS. Nous pointons que parfois c'est l'IEN qui s'oppose à des propositions d'EE, ou à des avis médicaux.

■ AVSCO/EVSCO

3 ULIS voient le contrat de leur AVSCO modifié en EVSCO : Tournay, Vic, Lannemezan

Tournay : 2ème année AVSCO et contrat rompu pour proposition recrutement EVSCO.

Lannemezan : 1ère année ULIS 1ère année AVSCO !!! Idem recrutement EVSCO

VIC : Idem

Ceci pose plusieurs problèmes :

Comment a été fait ce choix des 3 ULIS ? Sur quels critères ?

Problème de la modification des contrats AVSCO en contrats EVS CO pour une même mission.

On fragilise le dispositif compensatoire à la situation de Handicap des élèves qui ont besoin d'une continuité des aides personnalisées. La différence des contrats fait apparaître clairement ce glissement vers une précarisation de ces emplois pourtant prioritaires dans la loi de 2005.

AVSCO: stabilité possible du personnel à partir d'un contrat initial de 3 ans, renouvelable dans la limite maximum de 6 ans. Recrutement niveau Bac et plus. Couverture horaire de 28h par semaine. Obligation de formation.

EVSCO-SH : contrat de 6 mois (on vient d'obtenir une dérogation du conseil général pour leur prolongation à 1 an dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés) et cadre horaire de 20h par semaine, modulable à 24h. Pas d'obligation de formation: une incitation et parfois même à leur frais.

L'EVSCO ne pourra plus être présente sur le temps de présence des élèves hors de la classe pour les déplacements, les repérages des lieux, les projets d'accompagnement dans la vie d'un écolier: ce qui est aussi important que la présence en classe car les AVSCO apportent aussi ces aides ponctuelles individuelles. Exemple: l'ULIS de Tournay travaille avec des élèves Handicapés moteurs de Pédebidou et des élèves Hôpital de Jour de la ferme d'Escala. L'AVSCO passe du temps à l'ascenseur pour les arrivées et sorties. Le PE ne peut suppléer cette tâche et laisser sa classe si l'EVSCO n'intervient plus que 20h.

Lannemezan : CLIS Las Moulias : fin du contrat de l'AVSI en décembre 2010. Le jour même de l'arrêt du contrat, l'AVS présente sur cette CLIS a dû partir malgré la demande de son maintien par l'équipe et les parents.

L'IA répond à la demande institutionnelle. Il faut voir avec Mme Clavier pour la question de la durée des contrats et de leur renouvellement.

► RASED

- nombre de personnels déjà **insuffisant** par rapport au nombre d'élèves et qui **ne cesse de décroître** : impossibilité d'organiser des Prises En Charge plus efficaces (bi-hebdo)
- demande croissante de conseils de la part des collègues (structures, orientation, gestion des situations ...) qui s'étendent à tous les membres du RASED à cause de la **surcharge du travail des psychologues moins disponibles**
- lenteur des démarches si nécessité de PEC extérieures et/ou diagnostic : préparation et accompagnement des familles
- **temps d'attente** avant notification MDPH ou avant la première consultation : 6 mois d'attente maxi seraient acceptables alors qu'il peut s'étaler jusqu'à 2 ans.
- absence de réunions entre les différents RASED sans pilotage départemental.
- absence de formations spécifiques
- enfants nécessitant l'aide des RASED sont de plus en plus nombreux pour des problèmes de plus en plus lourds
- demandes en hausse de la part des maîtres malgré l'aide personnalisée
- délaissement de plus en plus grand du milieu rural
- frais de déplacement difficiles à saisir dans l'application ULYSSE avec enveloppe toujours revue à la baisse
- nombreuses craintes : pyramide des âges des personnels, quelles projections par circo dans les 3 ans qui viennent, extension des secteurs d'intervention par RASED : un RASED pour 2 secteurs, recrutement des psychos refusée par l'IA faute de sous ! problème du devenir du DEPS avec la création du master, plus d'accès à la formation initiale E et G car priorité aux options D et F
- financement du matériel en lien avec l'extension des secteurs : **qui paye ?**

Serge Lavie parle d'une gradation des aides allant de l'aide personnalisée à l'aide spécialisée. Nous lui faisons remarquer, qu'après la période d'accalmie qui a suivi la mise en place de l'APE (1er trimestre), les collègues ont recommencé à faire appel aux RASED pour les élèves en difficulté, l'APE ne portant pas les fruits espérés, et ces demandes n'ont pas diminué en volume, alors que les enseignants s'auto-censurent car ils savent que les RASED sont en nombre insuffisant.

L'IA quitte la réunion après nous avoir informé que 5 collègues avaient réussi leur CAPA-SH cette année.

La question du groupe de travail sera évoquée lors de la CAPD de rentrée.